

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 4 avril 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23\_30DL

**Objet : Demande de subventions au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux électriques**

L'an deux mil vingt-trois et le 4 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Étaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

*Il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.*

N° dossier	COMMUNE	LIEUX TRAVAUX	APS Montant HT	PART. Art8	DEP SUBV CD13	TAUX	SUBV CD13 SOLLICITE	SOLDE
2023.ENV. SMED.034	ALLEINS	Av Foch / Delattre de Tassigny (Tr 1)	210 206 €	48 000 €	95 000 €	20%	19 000 €	143 206 €
2023.ENV. SMED.037	LAMANON	Chemin du Soleil Sud et chemin du Sirocco (Tr 2)	214 074 €	48 000 €	95 000 €	20%	19 000 €	147 074 €
2023.ENV. SMED.008	PELISSANNE	Chemin de la petite Brulière	219 964 €	48 000 €	95 000 €	20%	19 000 €	152 964 €
2023.ENV. SMED.017	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Chemin du Mas de Roche (Tr 1)	225 660 €	48 000 €	95 000 €	20%	19 000 €	158 660 €
2023.ENV. SMED.003	SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Avenues Albert Gleizes et Fauconnet (Tr 1)	176 387 €	48 000 €	95 000 €	20%	19 000 €	109 387 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 046 291 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>475 000 €</b>		<b>95 000 €</b>	<b>711 291 €</b>

Le SMED13 prévoit un financement correspondant à la somme de 1 046 291 € et fera appel à d'autres partenaires financiers (Enedis et Communes).

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Déposer** les dossiers de demandes de subventions auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour la mise en discrétion des réseaux électriques via le dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence (volet réseaux),
- **Solliciter** la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA